



**CHSCT PLENIER DU 16 AVRIL 2020
AUDIOCONFÉRENCE
DECLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président du CHSCT,

Personne ne sait aujourd'hui comment le confinement que nous avons entamé va se terminer. Cette situation angoissante est une réalité scientifique. Avant de réfléchir à une quelconque stratégie de déconfinement, nous vous demandons des mesures efficaces pour gérer la situation actuelle.

Avant toute chose, il vous appartient de réaliser une évaluation des risques professionnels nouveaux engendrés par la crise sanitaire et d'en assurer la mise à jour au sein de tous les DUERP de notre CHSCT de Paris.

Non seulement évaluer les risques mais également mettre en place des mesures de prévention adaptées aux situations de travail qui relève de votre responsabilité mais aussi de tous les chef.fes de services qui sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre de leurs délégations, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agent.es placés sous leur autorité.

Vous devez donner comme consignes que cette évaluation des risques, pour répondre à l'objectif de prévention assigné, soit faite dans chaque service ~~local~~ et que soient listées les mesures de prévention qui en découlent.

Sur ce sujet, nous le disons fermement aujourd'hui, si cette démarche d'évaluation et de prévention n'est pas clairement lancée, si ces mesures localement adaptées ne sont pas ensuite présentées et débattues avec les instances de dialogue social en toute transparence, la responsabilité en tant qu'employeur du ministre, du Directeur General et la vôtre, au regard de votre obligation de sécurité au niveau de la santé physique et mentale des agent.es serait sérieusement mise en cause.

Nous soutiendrons toutes les demandes d'imputabilité au service qui seraient formulées par les agent.es (maladies professionnelles) en cas de maladies liées à la contamination professionnelle et en accident de travail pour les autres cas.

Il faut aussi s'appuyer sur les forces médicales dont nous avons la chance de disposer dans nos Directions. Nous disons clairement qu'il s'agit d'une chance car ils jouent un rôle déterminant dans cette crise et leur mobilisation doit être saluée au même titre que celle de tous les personnels de santé.

Leur mission est d'agir dans l'intérêt de la santé des agent.es, en ces moments de crise sanitaire majeure. Ils veillent aujourd'hui à éviter une propagation plus importante du virus, ils conseillent les administrations et les agent.es pour que le travail en PCA en présentiel puisse avoir lieu dans des conditions de santé et de sécurité optimales.

Il faut que les médecins, comme mis en place dans le secteur privé par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, puissent correctement gérer les situations auxquelles ils sont aujourd'hui confrontés :

- Quelle gestion des retours au travail des agent.es ayant contracté le COVID 19 ?
- Quelle gestion des agent.es revenants de quatorzaine ?
- Quelle gestion des agent.es revenant travailler en PCA présentiel après une période d'ASA où personne ne sait dans quel état de santé ils étaient, ils sont (y compris sur les impacts du confinement) ?
- Quelle gestion des situations de personnes fragiles ?
- Quelle gestion des agent.es qui vivent sous le même toit que des personnes fragiles ?
-

Pour nous, la meilleure manière de préparer le dé confinement c'est aujourd'hui de prendre toutes les mesures pour éviter qu'il ne faille le prolonger à nouveau.

Nous vous alertons vivement sur les conditions dans lesquelles vous prévoyez de réaliser la campagne IR, son impact sur les agent.es, et plus généralement sur l'ensemble de la population.

Alors que la période de confinement se prolongera au moins jusqu'au 11 mai, l'organisation d'une campagne d'impôt sur le revenu comme si de rien n'était n'est pas raisonnable voire non responsable.

Le nombre d'agent.es présents pour assurer ce nouveau PCA sera inévitablement largement augmenté, multipliant d'autant les risques, en contradiction avec les directives de distanciation prônées par ailleurs par le Gouvernement.

En l'absence d'accueil physique, le nombre d'agent.es en capacité de répondre aux nombreux courriels et appels téléphoniques durant cette période particulièrement chargée sera largement insuffisant.

La charge de travail supplémentaire, déjà très difficilement absorbée en temps normal par les SIP, notoirement en manque d'effectif, et les services venant en renfort ne reposera que sur quelques-uns augmentant considérablement la

« pression » au travail avec des conséquences sur la santé et la sécurité des agent.es.

Avec ces contraintes, c'est le confinement qui doit primer : c'est une demande insistante des soignant.es.

Les représentants de Solidaires demandent que la campagne IR soit reportée autant que nécessaire pour préserver la santé des agent.es et celle des contribuables.

En lisant le journal officiel daté de ce jour, nous avons découvert avec stupeur l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 relative au retrait imposé de jour de RTT et/ou congés des agents publics. Les mesures qui y sont édictées sont une honte : le gouvernement considère-t-il que la période actuelle est du repos ? Et les jours écrêtés tous les ans dans un volume considérable que nous dénonçons régulièrement dans cette instance se sont-ils subitement évanouis ?

Quelle sera la déclinaison de cette ordonnance dans notre direction ?

Concernant les entretiens d'évaluation, comment serait-il possible de fixer des objectifs pour l'année alors que tant d'inconnues demeurent ?

Nos collègues, comme l'ensemble de la population sont dans une grande inquiétude et les souffrances psychologiques devront être prises en compte dans le contexte inédit que nous vivons. Et ce n'est pas en fixant des objectifs sans moyens connus ni en privant les agents de congés que l'on va permettre une reprise complète de l'activité.